



**Solidarité
sans frontières**

PAGE 2

Aide sociale et titre de séjour

La pauvreté
n'est pas un
crime

PAGES 4 – 5

Le Conseil des États dit oui à l'extension de Frontex

Un peu de mau-
vaise conscience

PAGES 7 – 9

Dossier : Rétrospective sur la politique de l'aide d'urgence

Les sans-papiers
du domaine de
l'asile



Aide sociale et titre de séjour

Le droit suisse des migrations se base sur une conception disciplinaire de l'intégration, axée sur les idées néolibérales. En Suisse, les personnes migrantes sont d'emblée sous pression. En effet, pour décider si des autorisations de séjour (permis B) ou d'établissement (permis C) sont accordées ou révoquées, on mesure le « niveau d'intégration ». Les critères centraux sont l'intégration économique et le fait de toucher ou non des prestations d'aide sociale. Chaque révision de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) a donné davantage de poids à cette sélection sociale. Les personnes qui, pour des motifs divers, dépendent totalement, en partie ou provisoirement du soutien de l'aide sociale sont considérées comme « mal intégrées ». Depuis la révision de janvier 2019, une autorisation d'établissement peut être retirée même après plus de 15 ans ou alors être « rétrogradée » en une autorisation de séjour de durée plus courte. Cette règle s'applique aussi aux personnes qui ont passé toute leur vie en Suisse. D'autres durcissements de la loi augmentant la pression sur les personnes étrangères touchées par la pauvreté et rendant à nouveau plus difficiles les regroupements familiaux sont prévus (voir à ce sujet le dossier dans notre Bulletin 1/2021).

La pauvreté peut toucher tout le monde, notamment en situation de pandémie ou parce que certains salaires ne sont toujours pas suffisants pour couvrir

les besoins existentiels. Toute personne a théoriquement le droit à un soutien dans de telles situations d'urgence. Ce droit se révèle toutefois être un lourd fardeau lorsque le fait de l'invoquer est utilisé comme baromètre pour déterminer le droit de rester en Suisse.

Le fait que la pauvreté ne touche pas toutes les personnes de la même manière et que le critère de la dépendance vis-à-vis de l'aide sociale soit lié au droit de séjour a pour conséquence que bien des personnes renoncent à demander des prestations d'aide sociale. Mais celle ou celui qui s'entend pour renoncer à l'aide sociale s'expose à se voir reprocher de porter atteinte à l'ordre public, ce qui est également vu comme un manque d'intégration.

La conseillère nationale Samira Marti propose une mesure immédiate au niveau législatif avec son initiative parlementaire « La pauvreté n'est pas un crime ». Cette initiative demande que l'autorisation de séjour ou d'établissement des personnes dépendant de l'aide sociale qui vivent de manière régulière depuis plus de dix ans en Suisse ne puisse plus être révoquée. Dès lors, le nombre des révocations d'autorisations pourra être diminué. Sur la page web de la pétition soutenant cette initiative (poverty-is-not-a-crime.ch), on trouve bien des exemples de personnes concernées et de personnes qui les soutiennent, qui posent une question tout à fait pertinente : comment peut-on en arriver au point de criminaliser la pauvreté ?

Nous devons réussir à ouvrir un nouveau dialogue sur la pauvreté et ses causes et à nous distancer de l'idée qu'il faut « mériter » le droit de séjour par une indépendance économique. D'autant plus que, souvent, les personnes migrantes ne connaissent que des conditions de travail précaires et travaillent dans des secteurs à bas revenus, par exemple parce que leurs diplômes ne sont pas reconnus en Suisse.

Le droit des migrations produit une exclusion structurelle et son aspect répressif empêche bien des personnes de participer à la vie sociale et de vivre de manière autonome. L'intersection de la nationalité, du statut de séjour et de la position sociale doit être mise en évidence et ne doit plus avoir pour effet une multiplication des discriminations.

Melanie Aebli

Avocate / membre du Comité des Juristes Démocrates de Suisse

◀ Titre: Luttons ensemble pour l'accès à l'éducation pour toutes et tous, Valeria Pisani de l'équipe organisatrice de l'événement.



L'accord UE-Turquie : une brique de plus pour la forteresse Europe

Cinq ans de l'accord UE-Turquie

En 2015, année où le nombre de personnes passant par la Méditerranée pour demander l'asile a fortement augmenté, l'UE s'est empressée de conclure un accord avec la Turquie. Un pas de plus vers la destruction du droit d'asile.

Officialisé en mars 2016, l'accord prescrit de renvoyer toutes les nouvelles-elles arrivées sur les camps des îles grecques en Turquie. Sont, en théorie exclues de cette arrangement les personnes spécialement vulnérables

jamais l'UE se montrait trop curieuse sur la question de la répression des Kurdes ou des opposant-se politiques. Considérer la Turquie comme un État-tiers sûr relève au mieux de l'aveuglement politique. Le pays a signé

« La Turquie reçoit trois milliards d'Euros et la possibilité d'utiliser les flux migratoires comme moyen de pression si jamais l'UE se montrait trop curieuse sur la question de la répression des Kurdes ou des opposant-es politiques. »

rables (femmes enceintes, mineur-es non accompagnées, etc). En l'échange de la garantie de l'arrêt des départs irréguliers depuis son sol vers l'Europe, la Turquie reçoit trois milliards d'Euros et la possibilité d'utiliser les flux migratoires comme moyen de pression si

L'organisation allemande Pro Asyl en dresse un bilan accablant : les détentions administratives sont fréquentes et arbitraires, et les personnes exilées ne reçoivent que très rarement des informations sur leurs droits, comme celui d'avoir un-e avocat-e commis-e d'office par exemple.

▼ Récolte de signatures au Bärenplatz pour la pétition « Améliorer l'accès à la formation et au travail pour les personnes exilées ! »

Malgré les navires de l'OTAN patrouillant en mer Egée, de nombreuses personnes arrivent à atteindre les îles grecques. Le soulagement qu'elles peuvent éprouver en touchant le sol européen ne dure que très peu : les camps, fidèles à la politique des hotspots menée par l'Union européenne ont comme tâche première d'enregistrer les personnes pour pouvoir les renvoyer au plus vite en Turquie, ce fameux État-tiers sûr. Selon de nombreux commentaires, les camps des îles grecques se sont mués en de véritables prisons à ciel ouvert.

Une des conséquences politiques de cet accord est la perception tronquée de la situation des îles grecques dans les médias et le débat public, l'on parle trop souvent d'« urgence humanitaire ». Il ne s'agit en aucun cas d'une catastrophe imprévisible à laquelle il faut réagir dans l'urgence pour fournir le minimum vital aux victimes ; il s'agit au contraire d'une négation des droits humains les plus élémentaires, orchestrée depuis des

Avec la campagne « Education pour toutes et tous – maintenant ! », nous luttons pour que tout le monde ait accès à l'éducation, indépendamment de son origine, son sexe, son âge et son statut de séjour. Dans ce cadre, nous avons organisé avec le projet Perspectives – Études (Union des Étudiant-es de Suisses, UNES), l' Auditoire Ouvert (Université de Berne), Creation for all! – Artistes réfugié-es (Haute Ecole des Arts de Berne) et Medina - centre communautaire mobile l'événement « Regarder et écouter – Dessinons ensemble notre avenir ».

Les photos de l'événement, que vous trouvez dans ce numéro, ont été prises par Mirjam Balid et Marina Bressan (toutes deux membres de l'équipe organisatrice de l'événement).

années par l'UE et les puissances européennes, qui contribuent accord après accord à une externalisation des politiques d'asile, et à une dilution des responsabilités. C'est pour cette raison qu'il est urgent de réagir en repolitisant la question des camps sur les îles grecques, et partout ailleurs aux frontières de l'Europe. Les stratégies politiques européennes doivent être dénoncées et la pression politique doit augmenter. Il est en outre nécessaire de maintenir plus que jamais la revendica-

tion d'une répartition solidaire des personnes exilées sur le sol européen; selon les capacités économiques de chaque pays, mais surtout selon les besoins et les désirs de celles et ceux qui cherchent protection.

(Sg)

Pas de compromis pourris

Abolir Frontex

En juin 2021, la coalition « Abolish Frontex » s'est fait connaître du public pour la première fois.

La campagne s'est adressée aux institutions de l'UE et aux gouvernements des États membres dans une lettre ouverte. Elle a rappelé que rien qu'en Méditerranée, la politique de cloisonnement a déjà coûté la vie à plus de 700 personnes au cours du premier semestre 2021. Au cœur de cette politique meurtrière, se trouve l'agence de l'UE de protection des frontières Frontex. Créée

Actuellement, plus de 100 organisations à travers l'Europe mais aussi dans des États limitrophes, comme le Maroc, font déjà partie de cette coalition : les membres vont de petits groupements locaux à des organisations nationales et supranationales plus connues comme Afrique-Europe-Interact, Migreurop, Borderline Europe, Watch The Med Alarmphone ou Komitee für Grundrechte und Demokratie en Allemagne. La campagne n'est pas dirigée par un comité central mais se déroule de manière autonome sous la forme d'actions décentralisées. Les activités existantes ne doivent pas être remplacées ou déplacées, mais

« Dans la pratique, Frontex ferme les yeux à toujours plus d'endroits des frontières extérieures de l'UE sur les pushbacks des forces nationales de sécurité ou va même jusqu'à les soutenir. »

il y a une quinzaine d'années, elle arbore depuis 2016 le nom d'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et va bénéficier d'une nouvelle extension massive sur les plans des finances, du personnel et de l'équipement alors même que des recherches de journalistes et de défenseur·es des droits humains établissent régulièrement son implication dans des pushbacks et autres violations des droits fondamentaux. Des liens à ce sujet se trouvent sur le site internet de Sosf.

La campagne ne demande pas de limiter cette politique mais de l'abolir. Elle invite également tout particulièrement les ONG à ne pas participer à la légitimation de Frontex et à sortir du forum de consultation de l'agence ou de renoncer à y entrer.

plutôt rassemblées par le label commun #AbolishFrontex. A ce jour, certaines organisations suisses font partie de la coalition, tels le Migrant Solidarity Network, le Forum civique européen, Evacuate Now et le Seebrücke Schweiz. Solidarité sans frontières entend les rejoindre.

(Bu)



L'installation interactive « Pensées, souhaits et expériences sur le thème de l'éducation ».

Le Conseil des États dit oui à l'extension de Frontex

Un peu de mauvaise conscience

Après la visite d'un camp de réfugié·es en Grèce par une délégation du Conseil des États, des sénateur·ices aux États de gauche ont émis des réserves au sujet du nouveau règlement Frontex, mais ont été mis·es en minorité.

Pendant la session d'été, le Conseil des États a examiné le nouveau règlement Frontex de l'UE. Ce règlement est censé aider les États membres de l'UE et de Schengen à empêcher les migrations et l'arrivée de personnes requérantes d'asile aux frontières extérieures de l'UE. Comme nous l'avons souvent relaté, le règlement prévoit une augmentation massive du budget, du personnel et de l'équipement de l'agence de surveillance des frontières. D'ici 2027, Frontex devrait disposer d'une « réserve permanente » de 10000 collaboratrices et collaborateurs. Davantage d'armes, de véhicules, d'outils techniques et digitaux devraient faciliter et perfectionner les tâches de contrôle des frontières et de refoulement des personnes déboutées. En plus, il est prévu, pour la surveillance des droits fondamentaux, un bureau d'une déléguée ou d'un délégué aux droits fondamentaux dont le recrutement des collaboratrices et collaborateurs aura toutefois lieu ultérieurement par Frontex.

Dans l'idée de la reprise du règlement de l'UE, le Conseil fédéral veut créer des bases légales – pour la collaboration avec Frontex, pour la participation de gardes-frontière suisses aux refoulements (notamment forcés), pour l'introduction d'une nouvelle banque de données « eRetour », pour l'augmentation aussi bien des contributions annuelles à Frontex

(estimées à 67 millions de francs) que du nombre des fonctionnaires suisses engagés pour Frontex.

« Compensation »

Empêcher de cette manière les migrations entraîne non seulement des coûts financiers très élevés mais aussi des coûts humains notables : les réfugié·es n'ont aucun espoir d'entrer légalement dans l'UE et dans l'espace Schengen et doivent ainsi assumer de grands risques. Dans la pratique, Frontex assiste à toujours plus d'endroits des frontières extérieures de l'UE à des pushbacks illégaux des forces nationales de sécurité ou va même jusqu'à les soutenir. Or, les pushbacks sont interdits par le droit international public et nuisent à la réputation de la Suisse qui revendique un rôle de pionnière en matière humanitaire.

Ces éléments avaient poussé le Conseil des États à ajourner sa décision et à choisir d'envoyer une délégation pour visiter les camps situés aux frontières grecques. Le procès-verbal du débat décisif ayant eu lieu pendant la session d'été montre que la situation sur place a impressionné certains membres du Conseil des États. Néanmoins, seuls Daniel Jositsch (PS, ZH) et Mathias Hefti (Verts, GL) se sont exprimés de manière critique sur le projet. Alors que le second a logiquement demandé que le Conseil des États n'entre pas en matière

sur le projet, le premier s'est prononcé pour des « mesures d'accompagnement » en raison de sa mauvaise conscience : augmenter à 4000 personnes en 2023 le contingent des relocalisations de réfugiés à protéger particulièrement. Une majorité de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États l'a suivi mais jusqu'au nombre de 2800.

Toutefois, l'idée que le cloisonnement des frontières extérieures de l'UE, complexe, cher et hautement discuté du point de vue des droits humains puisse être compensé par un programme de relocalisation semble étrange.

La majorité bourgeoise – dont typiquement Thierry Burkart (PLR, AG) – n'a guère fait valoir des arguments sur le fond malgré avoir été touchée par la situation dans les camps. Elle n'a motivé son accord avec le texte du règlement qu'en indiquant qu'un non pourrait entraîner l'exclusion de la Suisse du système Schengen-Dublin. Dans le vote final, elle a complètement gagné. Par 22 ou 21 voix, le Conseil des États a aussi rejeté la « compensation » par l'admission de plus de réfugié·es à relocaliser.

Le Conseil national se prononcera sur le projet pendant la session d'automne – probablement avant la parution du présent Bulletin.

(Pf)

La procédure contre les #Moria6

«This case had already been decided»

Le vendredi 11 juin 2021, quatre jeunes réfugiés afghans ont comparu devant un tribunal sur l'île égéenne de Chios. Ils étaient accusés d'incendie volontaire avec intention de mettre en danger la vie d'autrui, de destruction de propriété et de participation à une organisation criminelle. Deux autres accusés avaient déjà été condamnés en mars par un tribunal pour mineurs.

Ces six personnes sont censées être responsables du feu qui avait complètement détruit, au début septembre 2020, le camp surpeuplé de Moria sur l'île de Lesbos. Selon la défense, cette accusation relève déjà la composante politique de la procédure. Il ressort en effet d'un

rapport des pompiers que le camp de Moria a brûlé non pas en une nuit le 8 septembre 2020, mais en plusieurs nuits consécutives par des feux ravivés. Rendre six personnes responsables de tout l'incendie est dès lors impensable, selon l'une des avocat-es de la défense Natasha Dailiani,

dans la Wochenzeitung (WOZ). Et la campagne de solidarité #FreeTheMoria6 se réfère dans son communiqué de presse au fait que le ministre grec de la migration et de l'asile avait déclaré à CNN déjà un jour après l'arrestation : «le camp a été incendié par six réfugiés afghans qui ont été arrêtés». Ce préjugé clairement inacceptable a été

en revanche au moins six policiers dans la salle. Même la représentante du HCR sur l'île de Chios s'en est vu refuser l'accès. Les débats ont en fait eu lieu à huis clos ; alors que les restaurants devant la salle du tribunal étaient ouverts sans restriction. Même en situation de pandémie, la publicité des débats doit être respectée car il s'agit d'un principe de l'État de droit visant à garantir un procès pénal équitable ; il doit l'être soit par la mise à disposition d'une salle d'une grandeur suffisante, soit par des moyens techniques auxiliaires permettant une retransmission audiovisuelle dans une autre salle. Le fait que le procès ait eu lieu à huis clos peut dès lors clairement être qualifié de violation de droits procéduraux relevant de la garantie des droits humains.

Dix ans de détention

Globalement, le tribunal a donné l'impression de ne pas vouloir de spectateur-ices pour le procès dans lequel quatre jeunes gens ont été condamnés à l'unanimité à dix ans de détention chacun, sur la base d'une déclaration écrite d'un témoin principal non présent. La défense n'a

eu à aucun moment de la procédure l'occasion d'interroger le témoin. C'est pourquoi elle a demandé au tribunal de ne pas accepter la déclaration écrite du témoin à charge comme moyen de preuve. Cette demande a été rejetée – comme toutes les autres – par le tribunal. Ainsi, des documents déposés devant attester que trois

des accusés n'étaient non pas majeurs, mais mineurs, et devaient en fait être jugés par un tribunal pour enfants n'ont pas été pris en considération. «Ils ne nous ont même pas un peu écouté-es», a dit la défense en quittant la salle du tribunal, «ce jugement était déjà définitif quand les accusés ont été arrêtés à mi-septembre 2020». La défense a interjeté un appel contre le jugement immédiatement après sa proclamation.

Annina Mullis

avocate et membre du comité des Juristes Démocrates de Suisse (JDS)

(Une première version de cet article a paru dans plädoyer No 5/2021.)

Plus d'infos :

- Franziska Grillmeier: Die wahren Brandstifter sitzen nicht im Gerichtssaal, WOZ Nr. 24/2021, 17.06.2021
- <https://www.woz.ch/2124/griechenland/die-wahren-brandstifter-sitzen-nicht-im-gerichtssaal>
- Blog de la campagne de solidarité : <https://freethemoria6.noblogs.org>

« Le tribunal a donné l'impression de ne pas vouloir de spectateur-ices pour le procès. »

l'un des motifs pour lesquels les Juristes Démocrates de Suisse (JDS) ont participé à l'observation du procès.

Des débats à huis clos

Le procès devait débuter le 11 juin 2021 à 9h00. La délégation internationale d'observation du procès – une représentante des JDS, un observateur juriste d'Espagne et quatre journalistes – était venue à l'avance devant le bâtiment abritant le tribunal, mais n'a pas pu entrer. Le tribunal a rejeté la demande de la défense d'autoriser l'entrée de la petite délégation d'observateurs avec une interprète. Motif : en raison des mesures dues au coronavirus, le nombre des personnes pouvant être présentes dans la salle du tribunal aurait été limité à 15. Avec les trois juges, le jury de quatre personnes, le ministère public, les accusés et leur défense, ce nombre était déjà dépassé. Il y avait

Dossier: L'aide d'urgence

Rétrospective de la politique de l'aide d'urgence

Les sans-papiers du domaine de l'asile

«Programme d'allègement 2003»: c'était le nom d'un paquet de lois présentées en juillet 2003 dans un message du Conseil fédéral. Il ne s'agissait pas seulement d'un programme habituel d'économies néolibéral. Ce fut aussi le début du régime de l'aide d'urgence dans le domaine de l'asile. Les personnes requérantes d'asile frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) ne seraient désormais plus sanctionnées seulement par une interdiction de travailler. Elles ne recevraient plus même les faibles prestations de l'aide sociale de l'asile, mais seulement l'aide d'urgence – selon les cantons, entre huit et dix francs par jour. «Elles étaient simplement mises à la rue sans rien», se souvient Anni Lanz, ancienne secrétaire générale de Sosf. «Nous, les activistes de la base, nous les ramassions dans les parcs et sous les ponts et nous nous en plaignions devant le Tribunal fédéral.»

Le Tribunal fédéral a certes refusé de justesse les initiatives de quelques cantons qui voulaient encore réduire l'aide d'urgence pour augmenter la pression sur les personnes déboutées. Mais le Tribunal a aussi décidé qu'une NEM constituait toujours un «motif de détention à part entière» - indépendamment du comportement concret de la personne. Le gel de la protection sociale a été pratiquement une «illégalisation» complète.

La ministre de la justice Ruth Metzler n'a pas profité de son virage à droite. Peu avant le vote final du parlement sur le «programme d'allègement», elle n'a pas été réélue. Sous le règne de son successeur, Christoph Blocher, la loi sur l'asile a encore été durcie et les ministres de la justice qui ont suivi n'ont pas assoupli le régime de l'aide d'urgence. Depuis 2008, il s'applique à toutes les personnes requérantes d'asile déboutées. Le Conseil fédéral et le parlement ont ainsi créé une nouvelle catégorie de sans-papiers.

Le calcul politique derrière le «gel de la protection sociale» est toutefois un échec. Le nombre de personnes déboutées qui au fil des années vivent (doivent vivre) aux conditions de l'aide d'urgence augmente. L'inhumanité peut atteindre des sommets, il ne s'en réduira pas plus. Le résumé rédigé par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, dont nous reproduisons les données au sujet de l'aide d'urgence sur notre site, montre qu'une grande par-

«Elles étaient simplement mises à la rue sans rien», se souvient Anni Lanz, ancienne secrétaire générale de Sosf.

tie des cantons continue de s'en tenir à la rigueur – même si les personnes ne peuvent pas être renvoyées parce que les pays d'origine le refusent.

Un démantèlement du régime de l'aide d'urgence n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. Mais, ne serait-ce que pour des motifs financiers, les cantons devraient avoir un intérêt à mener une politique offensive en matière de cas de rigueur. A Bâle-Ville, on discute d'une «action humanitaire» pour légaliser les sans-papiers du domaine de l'asile. Elle pourrait être un pendant à l'opération Papyrus, cette action de régularisation par laquelle le canton de Genève a légalisé une grande partie de ses sans-papiers «normaux».

(<https://www.grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200109530>)

(Bu)

Aide d'urgence : entre régularisation et rigueur insensée

Dignité humaine extensible

Vouloir forcer les personnes déboutées au retour par une tactique rigoureuse de démoralisation est manifestement un faux calcul, selon Anni Lanz. La militante du « Solinetz » bâlois lutte pour les personnes concernées par le régime de l'aide d'urgence.

Heiner Busch: Avec le régime de l'aide d'urgence, les autorités ont mis en marche une machine répressive qui est censée pousser les débouté-es à accepter leur renvoi. Cela ne fonctionne cependant pas tout à fait comme le souhaitent les autorités. Il y a des personnes qui restent en Suisse malgré l'illégalité de leur séjour. De qui s'agit-il et environ combien sont-elles?

Anni Lanz: Le SEM sort chaque année un rapport sous le titre « Monitoring de la suppression de l'aide sociale ». En 2019, ce rapport faisait état de 6784 personnes enregistrées à l'aide d'urgence, dont 58% en tant que bénéficiaires à long terme, abrégés « BLT ». Auparavant, la plupart des personnes déboutées devaient vivre dans des abris cantonaux d'urgence ou des centres rudimentaires. Mais les deux Bâle se sont distancés depuis longtemps de ce type d'hébergement centralisé et continuent d'y renoncer parce qu'il n'entraîne que des problèmes. Depuis la dernière révision de la loi sur l'asile, les personnes déboutées sont en majorité contraintes de rester dans des « centres de départ » de la Confédération, ce qui rend leurs conditions de vie encore plus pénibles et qui limite davantage encore leur vie privée. Cela prive en particulier les enfants et les jeunes d'un développement sain et d'une formation correcte. Dans certains cantons alémaniques surtout, il s'est constitué, avec les « Solinetze » et d'autres groupes, un lobby pour les personnes durablement à l'aide d'urgence.

D'où viennent les « BLT » ?

Le plus grand groupe est celui des Tibétains, qui disposent d'un lobby particulièrement fort. Pour des motifs de droit international public, on ne peut pas les renvoyer en Chine même si leur demande d'asile a été rejetée. Les autres « BLT » viennent aussi de pays d'origine vers lesquels la Suisse ne peut pas les renvoyer de force: Éthiopie, Érythrée, Irak, Algérie etc. Le nombre de personnes qui touchent

Comment t'expliques-tu ces différences ?

Les autorités ont une marge de manœuvre relativement grande dans la mise en œuvre des lois, dans le domaine des migrations et plus spécialement en ce qui concerne les personnes sans statut de séjour. Celles-ci ne se voient reconnaître pratiquement aucun droit. Un rôle déterminant est joué par le climat politique de la région, la présence d'activistes en matière d'asile mais aussi la personnalité des fonctionnaires responsables. L'organisation de l'aide sociale et de l'aide d'urgence relève de la compétence des cantons. Bâle-Ville place les familles, les femmes et les personnes vulnérables dans des appartements; Soleure, les Grisons et d'autres enferment les gens dans des lieux d'hébergement collectif très reculés. Des différences immenses s'observent aussi dans le traitement des cas de rigueur. La loi et l'ordonnance sont très vagues sur les questions de régularisation.

Mais les cantons ne décident pas seuls des cas de rigueur.

Non. Mais la décision sur les cas de rigueur est en priorité une affaire cantonale. Depuis que la politique d'asile relève de la Confédération, elle s'accompagne d'une politique sur les cas de rigueur. Les cas de rigueur se définissent par des situations de détresse particulière des personnes restées en Suisse et les personnes concernées peuvent toujours aussi être soumises à une procédure de légalisation. L'évaluation de ce qu'est un cas de rigueur a changé au fil des années: ce que les autorités considéraient comme indigne il y a 20 ou 30 ans, elles l'utilisent aujourd'hui comme moyen pour démontrer la prétendue « crédibilité » de leur politique d'asile. La dignité humaine est malheureusement une notion extensible, en particulier quand il s'agit de personnes migrantes. Le canton et la Confédération doivent s'exprimer tous deux sur une demande de reconnaissance d'un cas de rigueur. Ils s'en rejettent souvent réciproquement la responsabilité. Et cela demande des activistes qu'ils et elles s'engagent en même temps aux deux niveaux et qu'ils et elles ne se fassent pas avoir des deux côtés. Le 14 juin de cette année, les « Solinetze » ont eu un entretien avec des responsables du SEM. Ils ont clairement attribué la principale responsabilité dans la procédure en reconnaissance des cas de rigueur aux premiers décideurs, c'est-à-dire aux cantons. Toutefois, le SEM refuse toujours plus souvent les demandes qui lui sont transmises par les cantons.

(Bu)



Des personnes ont écrit leurs pensées, leurs souhaits et leurs expériences sur le thème de l'éducation.

Ce que le SEM veut bien dire de l'aide d'urgence

La théorie et la pratique

Confronter le discours officiel au vécu des personnes qui sont concernées par les mesures en question est un exercice déstabilisant: on ne sait jamais si l'on doit rire ou pleurer.

Au terme de la première année de mise en œuvre de la suppression de l'aide sociale, en 2005, Christophe Blocher, alors chef du DFJP et Edouard Gnesa, alors directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM, maintenant SEM) se sont fendus d'un communiqué dithyrambique sur l'ingéniosité de leur stratagème visant à « réduire l'attractivité de notre pays aux yeux de ceux désirant y rester illégalement ». Le bilan se révèle pour eux tout à fait positif: le nombre de demandes d'asile « manifestement infondées » a baissé et les personnes frappées d'une non-entrée en matière ont pu être « motivées à quitter la Suisse ». Cerise sur le gâteau bureaucratique: le taux de criminalité demeure faible.

Il est tout à fait épatant que les deux braves hommes établissent un lien entre le nombre de demandes d'asile déposées et la mise en œuvre alors toute récente d'une politique dont il y a très peu de chances qu'elle soit connue à l'avance sur les personnes qui fuient leur pays.

Encore plus fort de café, ils réfutent toutes les craintes de passage à la clandestinité, d'impossibilité de quitter la Suisse faute de papiers ou encore de non-garantie de l'accès aux prestations sociales pour les personnes vulnérables. Quand on sait que deux tiers des débouté-es de l'asile n'ont pas touché l'aide d'urgence et que beaucoup proviennent d'un pays vers lequel les renvois sont difficiles ou inexécutables, nous pouvons nous permettre d'en douter. De surcroît, depuis l'application de l'accord Dublin par la Suisse, en 2008, de nombreuses personnes à l'aide d'urgence n'ont plus vraiment le choix: rester en Suisse ou entrer dans la clandestinité, sur le territoire ou ailleurs en Europe; si elles déposent une demande d'asile dans un autre État européen, elles se voient renvoyées en Suisse.

Toutes les références biographiques des textes cités dans l'article se trouvent sur le blog de solidarité sans frontières: sosf.ch

Et les coûts humains ?

Depuis l'entrée en vigueur du régime de l'aide d'urgence, le SEM produit chaque année un rapport. Celui-ci regorge de statistiques en tout genre: coûts financiers, durée moyenne de perception, nombres de sorties du système des bénéficiaires et même un classement des cantons qui exécutent le

plus sagement les renvois.

Il n'est en revanche jamais question du coût humain. À aucun moment, dans cette longue alignée de chiffres, n'est évoqué ce que représente l'aide d'urgence au quotidien pour les personnes concernées. Stratégiquement, c'est plutôt malin de la part du SEM, parce qu'honnêtement, les récits font froid dans le dos.

Ceux-ci existent pourtant. Des enquêtes ont été réalisées par des chercheuses et des militant-es. Il est important de les lire, parce qu'il est important de connaître les conséquences que les politiques d'asile de plus en plus restrictives ont sur les gens.

Karine Povlakic, juriste au (SAJE) a publié aux Editions d'En Bas « Suppression de l'aide sociale, un instrument de contrainte ». Elle décrit les implications quotidiennes de la vie avec une dizaine de francs par jour. Giada de Coulon de Vivre Ensemble avait consacré sa thèse de doctorat au paradoxe de « l'illégalité régulière », où elle relate le quotidien des personnes déboutées de l'asile, entre non-existence juridique et surveillance continue de la part des autorités.

Simone Marti, anthropologue sociale et ancienne membre du comité de Solidarité sans frontières, a aussi signé une dissertation doctorale sur le régime de l'aide d'urgence. Elle y souligne que dans les hébergements d'urgence, on ne vit pas, on survit. Une équipe de Solinetz Zurich a produit un impressionnant rapport sur les conséquences psychiques de ce régime. Enfin, le collectif droit de rester de Fribourg a rédigé un article à paraître dans un recueil de la société d'histoire du canton. Les autrices y montrent comment les femmes subissent, mais aussi résistent aux injonctions de quitter le territoire.

(Sg)

Tout le monde à Berne, le 2 octobre à 14h à la Schützenmatte

Une large coalition de groupes de base appelle à une manifestation nationale pour une politique d'asile plus humaine. Solidarité sans frontières y participe avec joie et détermination. Toutes les infos sur sosf.ch

Les groupes de base, majoritairement bénévoles et auto-organisés, font un travail autant ambitieux que nécessaire. Ils sont sur le terrain et témoignent de manière directe des difficultés rencontrées par les personnes exilées. Ce sont souvent eux qui alertent sur les problèmes du système d'asile, avant que les médias ne le fassent, comme cela a été le cas pour les situations de violence dans les centres fédéraux.

Nous publions ici les revendications qui seront portées par la manifestation. Elles sont larges, relèvent souvent de l'évidence, mais sont encore loin d'être atteintes :

Nous vous attendons de pied ferme à la manifestation du 2 octobre. Ensemble, montrons de manière claire que nous voulons une politique d'asile digne de ce nom !

(Sg)

Non à la violence physique, psychologique, sociale et économique envers les personnes exilées !

Nous exigeons le statut de réfugié-e pour tou·tes les Afghan·es présent·es sur le territoire. De plus, l'évacuation et le regroupement familial doit se faire de manière rapide et non bureaucratique.

Nous exigeons un arrêt général des expulsions, car elles ne respectent pas les besoins de sécurité matérielle et physique des personnes en fuite. Cela concerne notamment les expulsions particulièrement inquiétantes vers l'Éthiopie et l'Erythrée.

Nous exigeons pour les personnes nouvellement arrivées un hébergement dans des appartements, une prise en charge sociale et psychologique professionnelle, ainsi qu'une défense juridique indépendante. Les centres fédéraux actuels, fermés et isolés de la société ne sont pas adaptés à la prise en charge des personnes exilées (particulièrement les enfants et les jeunes). Pire, ils favorisent la violence physique et psychologique à l'intérieur de leurs murs.

Nous exigeons l'arrêt immédiat du régime de l'aide d'urgence. Les requérant·es d'asile débouté·es doivent voir leur dossier réexaminé en vue d'une régularisation (cas de rigueur) et doivent pouvoir toucher l'aide sociale, de même qu'avoir droit à des logements dignes

VIE LIBRE ET DIGNE POUR LES ÉXILÉ·ES

MANIF
02.10.24
14:00

SCHÜTZENMATTE
BERN
WWW.SOSF.CH

Affiche par Julien Chavaille

et une couverture médicale répondant à leurs besoins.

Nous exigeons l'arrêt des politiques de contrôle et d'exclusion. Les contrôles de police quotidiens et l'isolation sociale dans les camps rendent les personnes malades. Nous condamnons la criminalisation des personnes sans-papiers ainsi que les amendes et peines de prison pour séjour illégal. Personne n'est illégale !

Nous exigeons l'abolition de Frontex et plus urgemment l'arrêt de la collaboration entre la Suisse et l'agence européenne.

Nous exigeons l'évacuation immédiate de tous les camps insalubres au bord de la Méditerranée, en particulier celui de Moria. Le contingent ridicule que la Suisse a daigné accueillir nous fait honte. Plusieurs communes se sont annoncées prêtes à accueillir des personnes provenant de ces camps. Nous avons de la place !

Nous exigeons le retrait de la Suisse des Accords de Dublin et plus urgemment un usage plus humain de la clause de souveraineté.

Enfin, nous exigeons, et il nous semble même absurde de devoir le préciser, le droit à une vie digne et libre pour tou·tes !



Non, les mains du Conseil fédéral ne sont pas liées

Les Afghan·es vivant en Suisse ont besoin de sécurité

Suite à la prise de pouvoir par les Talibans à la mi-août, Solidarité sans frontières a exigé du Conseil fédéral le statut de réfugié-es pour tou·tes les Afghan·es vivant en Suisse, afin de les protéger durablement de la torture et de la persécution. Le Conseil fédéral doit aussi permettre un regroupement familial rapide et non bureaucratique. Les femmes et les jeunes filles, particulièrement menacées par le régime taliban, devraient être protégées, en vertu du devoir humanitaire de la Suisse. Le fait que la Suisse n'ait jamais envoyé de troupes en Afghanistan ne saurait être une excuse.

Sosf exige également du Conseil fédéral qu'il suspende tous les renvois de ressortissant·es vers les autres pays signataires des Accords Dublin, certains d'entre eux n'ayant pas suspendu les expulsions, rendant possible les renvois en cascade.

Les personnes en danger doivent être accueillies de manière solidaire et non bureaucratique

Le parti socialiste et les Vert·es ont lancé un appel à l'accueil de plus de 10'000 réfugié-es afghan·es. Celui-ci a récolté jusqu'à maintenant autour de 47'000 signatures. Soutenus par l'OSAR, Amnesty International et Sosf, il demande une pratique plus libérale dans l'octroi de visas humanitaires pour les personnes afghanes. Au vu des circonstances, les exigences de vérification d'identité des requérant·es doivent notamment être assouplies et la notion de danger imminent présumée sans investigation supplémentaire. En outre, il doit être impossible d'objecter à une demande de visa humanitaire déposée depuis un pays voisin que la personne s'y trouve désormais en sécurité et n'a plus besoin de se rendre en Suisse.

(Pf)

Nilüfer Darcan raconte son histoire et partage ses expériences concernant l'accès à l'éducation en Suisse.



Jülide Ate, Aykan Simsek et Hakan Yilmaz lors de leur concert. Jülide est une chanteuse turque. Aykan joue de la baglama et Hakan de la flûte. Ensemble, ces artistes se consacrent aux chansons traditionnelles turques, dont les histoires reflètent les luttes vécues.

Législation en modification urgente

Tests Covid-19 forcés

Le Conseil fédéral veut pouvoir soumettre les personnes étrangères à un test covid forcé pour qu'elles puissent être renvoyées. Ces derniers six mois, 50 personnes devant quitter la Suisse et se trouvant dans des centres fédéraux auraient refusé de subir le test, pour empêcher leur renvoi. C'est ce que dit le rapport explicatif à l'appui du projet de loi envoyé en consultation le 23 juin 2021. D'autres personnes récalcitrantes se trouveraient dans les cantons, une partie d'entre elles en détention administrative. Pour ces dernières, la Confédération serait tenue de payer aux cantons 200 francs CHF par journée de détention.

Des tests Covid-19 exécutés de manière forcée constituent une grave atteinte à la liberté et à la dignité personnelles garanties par la Constitution. Certes, une mention demande que la contrainte dont il est fait usage ne mette pas en danger la santé de la personne concernée. Or il n'est pas clairement défini comment effectuer une prise de sang ou un frottis nasal sans danger. Cette restriction est une formule vide qui laisse aux autorités cantonales, qui doivent exécuter les tests, une marge de manœuvre beaucoup trop grande.

La question se pose aussi de la proportionnalité de cette loi dont la validité se limiterait à fin 2022 et que le Conseil fédéral souhaiterait munir de la clause d'urgence : pendant l'année 2020 de la pandémie, il y a eu 98 renvois par 20 vols spéciaux. Le Conseil fédéral admet que seules quelques personnes seraient concernées. Il est encore plus discutable que la révision de la loi ne soit voulue que pour des motifs financiers alors que ceux-ci ne sauraient guère justifier une atteinte aux droits fondamentaux d'une telle gravité.

Une fois de plus, les droits fondamentaux seront bafoués pour permettre une exécution sans problèmes des renvois. Le Conseil fédéral a publié son Message le 11 août, à peine quelques jours après la fin de ses vacances d'été. Le parlement est invité à déclarer urgente la modification de la loi et à la mettre en vigueur avec effet immédiat.

(Pf)

« Droit à des droits » pour les personnes requérantes d'asile frappées d'une décision négative

Il y a beaucoup de problèmes dans la nouvelle procédure d'asile accélérée! L'un d'eux a cependant particulièrement occupé la Freiplatzaktion de Zurich ces dernières années : la situation d'abandon juridique dans laquelle se retrouvent les personnes requérantes d'asile ayant reçu une décision négative et dont le représentant ou la représentante juridique qui leur avait été désignée d'office a arrêté le mandat pour « absence de perspectives ».

« Toute personne requérante d'asile en Suisse doit avoir le droit d'obtenir un soutien juridique après une décision négative. »

Pour remédier à cette situation, la Freiplatzaktion de Zurich a mis en place le projet «Pikett Asyl» dans le canton. Ce projet est en cours depuis bientôt une année et même si le nombre de demandes d'asile a été plutôt bas, de nombreuses personnes ont pu s'adresser au Pikett Asyl et profiter de son aide. Les personnes viennent à la consultation pour des raisons variées : parce que pendant la courte durée de leur procédure d'asile, elles n'ont souvent pas eu le temps de raconter dans le détail tout leur parcours, parce que des questions importantes,

juridiques ou autres, subsistent même après qu'elles ont reçu une décision négative et parce qu'elles ne sont pas prêtes à quitter la Suisse sans au moins avoir tout essayé. Bref, parce qu'elles cherchent des

réponses et des perspectives et parce qu'elles ont besoin d'aide pour pouvoir accéder à leurs droits. Or, le mandat des représentant-es juridiques dans les centres fédéraux d'asile ne couvre pas tous ces besoins.

Compte tenu de la forte demande de services dans le projet zurichois, nous partons de l'idée qu'il y aurait aussi une forte demande dans d'autres régions d'asile. Par exemple là où les représentant-es juridiques des centres fédéraux d'asile ne déposent que peu de recours ou dans les centres reculés de Glaubenberg et de Giffers qui sont isolés du monde extérieur. Le Pikett Asyl doit donc être étendu ces prochaines années. Toute personne requérante d'asile en Suisse doit avoir le droit d'obtenir un soutien juridique après une décision négative. Toute personne requérante d'asile doit avoir accès à des acteurs ou actrices juridiques qui l'écoutent et qui essaient de formuler des perspectives, de déposer un recours ou au moins d'expliquer ce qui va se passer par la suite.

Nora Maria Riss

Freiplatzaktion Zürich, cheffe du projet «Pikett Asyl»

Genève : Non à la construction d'un nouveau centre de renvoi!

La construction du centre fédéral d'asile et de renvoi du Grand-Saconnex a débuté, mais il n'est jamais trop tard pour renoncer à un projet inutile, inhumain, xénophobe et raciste. C'est le préambule d'une pétition, lancée en juin 2021 par une large coalition de la société civile genevoise, qui s'oppose au nouveau centre, parce que le projet en soi est inacceptable.

Le SEM a toujours essayé de faire passer la pilule en nommant ces endroits «Centres sans tâches procédurales», cela reste un camp d'expulsion. Y seront semi-enfermées (interdiction de sortir sauf urgence entre 17h et 9h) des personnes ayant reçu une réponse négative à leur demande d'asile. Logées entre une bretelle d'autoroute et le tarmac de l'aéroport, elles se verront continuellement rappelées à leur proche renvoi par le bruit aérien ambiant. On ne peut imaginer qu'avec horreur les états psychiques des

résident-es. L'actualité autour des centres fédéraux ne peut que nous faire craindre l'absence de prise en charge sanitaire et psychologique de ces personnes ayant perdu tout espoir et réunies jusqu'à 250 sous le même toit.

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, la pétition a obtenu 3667 signatures. Elle sera déposée prochainement. Vous pouvez la trouver ici : <https://bit.ly/3m7OsN4>

(Sg)

Papyrus, la combinaison gagnante

Bilan d'une opération de régularisation

Lancée en 2017, l'opération Papyrus est un projet pionnier en Suisse. Limité dans le temps, il a permis, à son terme, la régularisation de quelque 3 000 personnes sans-papiers. Comment expliquer un tel succès ?

Laurence Bolomey et Martine Schwieri se sont lancées dans l'analyse des mécanismes de l'opération Papyrus. Leur ouvrage permet d'en tirer un bilan, et notamment de démystifier les « appels d'airs », dont il est toujours question lorsque l'on parle d'accorder plus de droits aux personnes exilées. Elles reviennent également sur la genèse de l'opération, sur des années de négociations et de recherches de solutions et compromis.

La grande richesse et originalité de quelque 180 pages du livre est de donner la parole aux personnes concernées. Les témoignages mettent en lumière ce que la condition de sans-papiers fait aux gens et soulignent les enjeux humains des opérations de régularisation. Les personnes anciennement sans-papiers, en décrivant les changements, la libération, les perspectives qu'ouvrent une régularisation nous montrent une fois encore l'inhumanité de la non-existence administrative que le non-statut de sans-papiers provoque. Et surtout, donnent de l'espoir. Des solutions existent, et elles sont bénéfiques pour l'économie, les personnes et le vivre ensemble.

(Sg)

Papyrus, la combinaison gagnante, Martine Schwieri et Laurence Bolomey, Slatkine, 2021. (en français)



Performance de l'artiste iranienne Zoya Mahalati, qui a abordé dans sa performances les questions d'identité et d'égalité des chances.

IMPRESSUM

BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

ISSN 2673-7701

Tirage de cette édition :

2500 allemand / 600 français

Affirmés par la REMP/FRP :

2327 deutsch / 506 französisch

Composition/Graphisme :

Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition :

selva caro druck ag, Fiims Waldhaus

Rédaction :

**Heiner Busch (Bu), Peter Frei (Pf),
Sophie Guignard (Sg), Amanda Isset (Io),
Stéphanie Nagy (Na), Maria Winker (Wi)**

Traductions :

Marianne Benteli, Olivier von Allmen

Lectorat : **Sosf**

Photos :

Mirjam Balid et Marina Bressan

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :
le 13 septembre 2021

Nous nous réservons le droit d'abréger le
courrier des lecteur-ices

Cotisation 2021 abo inclus :

salariés Fr. 70.- / couples Fr. 100.- /

non-salariés Fr. 30.- /

organisations Fr. 120.-

Abonnement :

individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Editrice :

Solidarité sans frontières

Schwanengasse 9

3011 Bern

(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6

BIC POFICHBEXXX

Portrait : David Wolf

Solidarité sans frontières freut sich auf die Zusammenarbeit mit Davids verschiedenen Facetten.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'été s'est révélé mouvementé pour Solidarité sans frontières. Stéphanie, responsable du travail administratif au secrétariat, a trouvé un nouvel emploi, qui correspond mieux à ses aspirations de travail social. Elle se lance dès septembre dans un nouveau défi, qui sera, nous en sommes persuadés, à la hauteur de ses compétences. Nous étions très

« David est quelqu'un de précis, de méthodique, qui aime les routines claires et anticipées ; il prend les choses très au sérieux. Lors de la préparation de ce portrait il a raconté un chemin de vie qui n'a pourtant rien de très prévisible, ni de très méthodique. »

content-es pour elles, un peu triste qu'elle nous quitte et surtout déterminé-es à trouver quelqu'un qui pourrait faire aussi bien qu'elle. Nous sommes parti-es à la recherche d'une nouvelle personne pour le secrétariat et avons trouvé David Wolf.

David est quelqu'un de précis, de méthodique, qui aime les routines claires et anticipées ; il prend les choses

très au sérieux. Lors de la préparation de ce portrait il a raconté un chemin de vie qui n'a pourtant rien de très prévisible, ni de très méthodique. Il est né à Bâle, en 1968. Enfant d'une activiste anti-nucléaire et féministe, il participait, petit déjà, aux manifestations.

A l'âge adulte, il y a de ça un peu moins de 30 ans, David a déménagé à Berne pour des raisons professionnelles. Il y travaillera pendant de longues années dans le domaine du marketing et du service à la clientèle. Puis, une interruption brusque de son curriculum, comme la vie nous en réserve parfois, l'a poussé à chercher plus de sens. Et c'est dans un domaine professionnel tout différent qu'il en a trouvé. Depuis septembre 2019, David Wolf est responsable de la direction administrative de Pink Cross. En parallèle, les week-ends, il conduit des taxis pendant la nuit. Je n'ai du coup aucune peine à le croire quand il m'assure : « je peux aussi faire preuve de spontanéité et de flexibilité ».

Dans ces nouvelles activités, David retrouve les valeurs dans lesquelles il a été éduqué : la solidarité, la tolérance et un humanisme teinté d'idéalisme. Parmi le bouquet d'expériences que la conduite de taxis lui a apporté, il évoque une estime renouvelée pour les professions qui en reçoivent selon lui insuffisamment. Cela fait partie de ces expériences que l'on appréhende toujours théoriquement, jusqu'à y être soi-même directement confronté-e. Comme celles des discriminations, qu'il combat aux côtés de Pink Cross.

ANNONCES

widerständiger rückblick
auf eine woche voller
rassismus:
antira-wochenschau
abonnieren auf
antira.org

wir drucken
Klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck
die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 films t.081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch



Photo par David Rosenthal

Mettre l'être humain au centre, c'est le but que poursuit David à Pink Cross et désormais à Solidarité sans frontières. Il conduira peut-être à nouveau des taxis dans une autre vie, mais pour l'instant il se réjouit de pouvoir mettre à contribution ses talents organisationnels dans une structure aux horaires plus compatibles avec son rythme de vie désiré.

Le thème de la migration et de l'exil l'a toujours intéressé dans le cadre de ses réflexions politiques, il a hâte de s'y atteler de plus près dans son travail avec sosf. « Je me réjouis de pouvoir répondre aux besoins et aux envies des membres de Solidarité sans frontières » affirme-t-il ; « autant que possible », ajoute son côté réaliste et cartésien.

Solidarité sans frontières se réjouit de collaborer avec les différentes facettes de David. Son goût pour l'ordre, l'organisation et la précision nous permettra de garder les pieds sur terre, tandis que son idéalisme nous permettra de continuer à rêver loin, et plus haut que le morose contexte politique actuel.

(Sg)

Agenda

Événement public « Geflüchtete haben das Wort »

**SAMEDI, 18 SEPTEMBRE 2021, 14H
HIRSCHENPLATZ, ZÜRICH**

Geflüchtete präsentieren ihre Erfahrungen und ihre Forderungen für einen gleichberechtigten Zugang zur Bildung.

Plus d'information:

www.education-maintenant.ch/agenda

Lauf gegen Rassismus

**SAMEDI, 19 SEPTEMBRE 2021, DÈS 10H
BÄCKERANLAGE, ZÜRICH**

Toutes les informations sur:

www.laufgegenrassismus.ch

Remise de la pétition – Campagne « Éducation pour toutes et tous ! »

**MERCREDI, 22 SEPTEMBRE 2021
BERN**

Toutes les informations sur

www.education-maintenant.ch/agenda

Grande Manifestation « Vie libre et digne pour les exilé·es »

**SAMEDI, 2 OCTOBRE 2021, 14H
SCHÜTZENMATTE, BERN**

Appelée par 3Rosen gegen Grenzen, Autonome Schule Zürich, Droit de rester (FR, NE, VD), Choosehumanity, evakuierenJETZT, Freiplatzaktion Zürich, Migrant Solidarity Network, migrantische Selbstorganisation Pan-geaKollektiv, Poya solidaire, Solidarité Tattes, Solidarité sans frontières, Solidaritätsnetz (ZH, BE), Stopisolation, ROTA – Migrantische Selbstorganisation et Wo Unrecht zu Recht wird.